



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 24 JANVIER 2023

Convocation : le 17 janvier 2023

Le **MARDI VINGT QUATRE JANVIER DEUX MIL VINGT TROIS**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : LIBERT Benjamin

Pouvoir : LIBERT Benjamin à BESNARD Jean-Philippe

Étaient absents :

L'ensemble du conseil municipal est représenté.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Roland BODA précise que le paragraphe concernant l'avenant à la participation aux travaux d'enfouissement sur Ensonville n'est pas clair et soumet sa reformulation. Ce point est modifié en conséquence. Après cette correction l'assemblée approuve le compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité.

POINTS SUR LES TRAVAUX

○ Hangars communaux

Rue d'Edeville

- Avancement du chantier

Monsieur le Maire réalise un point sur l'avancement des derniers travaux restants, à savoir l'électricité ; l'évacuation des eaux pluviales et le reprofilage de la cour.

Il propose de retenir une date pour visiter le bâtiment. La date du samedi 28 janvier à 11h00 est retenue.

Rue des Tilleuls

- Diagnostic amiante avant démolition du hangar communal rue des Tilleuls

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de démolition de l'ancien hangar communal situé rue des tilleuls, il est obligatoire de procéder à un diagnostic amiante.

Un devis de BC2E pour un montant de prestation à 491.67 €HT soit 590.00 €TTC est proposé.

À l'unanimité, ce devis est approuvé

○ **Travaux réseau AEP – liaison entre Ouarville et Edeville**

- Avancement du chantier

M. le Maire présente un avenant 1 au marché EXEAU TP dans le cadre du renforcement AEP entre la déviation d'Ouarville et l'entrée du hameau d'Edeville.

En effet, des prestations en plus et en moins ont eu lieu. Ainsi l'avenant représente une moins-value de 15024 00 € HT soit 18 028.80 € TTC.

Le montant du marché initial compte tenu de cet avenant est porté de 105 268.10 €HT à 90 244.10 € HT. Le Conseil municipal approuve cet avenant, M. le Maire est autorisé à le signer.

Monsieur le Maire donne le bilan financier définitif de cette opération :

Conseil Départemental :	27 073.00 € (30%)
Préfecture au titre de la DETR :	18 048.00 € (20%)
FCTVA :	14 803 64 € (16.404%)
Soit un reste à charge de la commune :	48 368.00 €

○ **Travaux local 8 rue de Chartres**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point financier des travaux réalisés pour le local commercial rue de Chartres :

- travaux de changement du revêtement sol intérieur par l'entreprise AURELIEN :
6 825.64 €HT soit 8 190.76 € TTC
- travaux de maçonnerie pour la réparation du pignon du seuil et modification des écoulements des eaux pluviales par l'entreprise LE CLAINCHE
3764.00 € HT soit 4 276.80 € TTC
- livraison d'une toupie de béton pour renforcer le pignon
720.00 € HT soit 864.00 € TTC
- travaux électrique par la société ESARI
397.00 € HT soit 476.40 €TTC

TOTAL des travaux : 13 807.96 € TTC

○ **Boulangerie**

- Avancement des travaux

Dans le cadre des travaux de réfection de la boulangerie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux réalisés :

- Le déplacement de la cuve de fuel pour le chauffage : effectué lundi 16 janvier
- Les travaux de cloisonnement à l'intérieur de la grange commencés le 23 janvier
Rappel du devis LE CLAINCHE engagé 17845.00 €HT soit 21 414.00 €TTC
- Les travaux d'électricité sont en cours par la société ESARI
Rappel du devis 3 990.00 €HT soit 4 788.00 €TTC

AFFAIRES GENERALES

○ **Restaurant**

- **Résultat de l'appel d'offres**

Par décision 2022_47, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de marché pour la réalisation des travaux de construction d'un restaurant à Ouarville.

Monsieur le Maire informe que 32 offres ont été reçues dans les temps pour répondre aux 15 lots comme définis dans le dossier de consultations des entreprises. La commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner l'analyse des offres en présence de Madame Claire ANTOINE représentant le cabinet d'architecture ARCHIGONE pour la partie bâtiment et Monsieur Didier FAUCONNIER représentant le cabinet Dif Conception pour la partie VRD.

Les résultats du marché sont les suivants ; aussi Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée les montants des estimations :

- Bâtiment restaurant	
Estimatif	467 181.35 €HT
Résultat marché après mise au point :	<u>548 659.04 €HT</u>
- VRD première tranche	
Estimatif	86 147.50 €HT
Résultat marché après mise au point :	<u>50 390.00 €HT</u>
- TOTAL :	
Estimatif	553 328.85 €HT
Résultat total du marché :	<u>599 049.04 €HT</u>
% de dépassement :	8.27 %
Montant du dépassement :	45 720.00 €HT

Synthèse des offres retenues selon la commission d'appels d'offres. Celle-ci propose de ne pas retenir le lot optionnel n°14.

LOT	Entreprises retenues	Montant des offres HT après mise au point
LOT N°1 Gros œuvre	Entreprise TACHAU	137 652.41 €
LOT N°2 Charpente	Entreprise SERVIBOIS	17 284.44 €
LOT N°3 Couverture Zinc option bac acier	Entreprise DRU	47 293.18 €
LOT N°4 Menuiseries extérieures Aluminium	Entreprise BACHIMONT	47 609.00 €
LOT N°5 Doublage Cloisons Isolation	Entreprise ANFRAY	25 943.40 €
LOT N°6 Menuiseries intérieures Bois	Entreprise COLAS	14 541.50 €
LOT N°7 Panneaux doublages isothermiques	Entreprise ISONEO	50 899.33 €
LOT N°8 Électricité	Entreprise GUILLARD	58 464.10 €
LOT N°9 Plomberie chauffage VMC	Entreprise CPC	86 520.23 €
LOT N°10 Carrelage faïence	Entreprise LEDOUX	27 843.30 €
LOT N°11 Peinture	Entreprise SOMUP	9 505.52 €
LOT N°12 Ravalement	Entreprise TACHAU	10 206.94 €
LOT N°13 Faux plafonds	Entreprise ISOLUX	14 895.69 €
LOT N° 14 Toilettes publiques auto	Entreprise TOILITECH	47 900.00 €
LOT N°15 VRD	Entreprise EUROVIA	50 390.00 €
TOTAL HT		599 049.04 €

Les critères de jugement des offres sont : 60 % valeur technique - 40 % prix des prestations.

Après discussions, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le choix de la CAO, et autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée le planning envisagé pour cette opération :

- ⇒ Décision du conseil municipal - 24 janvier
- ⇒ Notification aux entreprises non retenues - 25 janvier
- ⇒ Notification - 06 au 10 février
- ⇒ Signature du marché - 15 février
- ⇒ Début terrassement - 15 mars
- ⇒ Début construction - 15 avril

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir eu la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Celle-ci a indiqué n'avoir reçu, pour l'instant, que le couple de Louville la Chenard pour assumer la gestion du restaurant.

Par ailleurs, elle a suggéré son accompagnement pendant 3 années avec le candidat qui sera retenu. Monsieur le Maire indique à l'assemblée le souhait de cet accompagnement aux personnes qui s'engageront dans la gérance du commerce.

○ **Moulin**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la visite d'une 3^e entreprise aura lieu le 25 janvier pour un autre devis de réparation des ailes du Moulin pour répondre aux exigences de la DRAC. Il s'agit de l'entreprise CROIX basée à Val d'Erdre Auxance dans le département du Maine-et-Loire. Le résultat de cette autre consultation sera porté à la connaissance du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

○ **SAEDEL – lotissement « la Plaine »**

- Compte rendu de rendez-vous avec la SAEDEL

En complément de la délibération n°2022_61 prise lors de la précédente séance, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement de La Vigne, la SAEDEL doit acquérir trois parcelles propriétés de la commune.

Comme convenu, la cession est consentie en apport en nature et, l'acte sera rédigé par l'étude de Maître De Baudus de Fransures.

Ainsi il est rappelé l'identité des parcelles et précise que le montant de l'apport en nature représente 141 510.00 €.

SECTION N°	PARCELLE	SUPERFICIE EN M ²	TRANCHE
YB	1	928	1
YB	2	15065	1
YB	35	4270	2

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la cession en apport en nature des parcelles citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de patienter le marché de travaux afin de déterminer les tarifs définitifs des terrains. Aussi il indique que l'opération des logements sociaux pourrait être un manque à gagner d'environ 30K€.

D'après les prévisions les travaux devraient pouvoir débuter courant de l'été 2023.

- **Église**

- Contrat de maintenance relatif au chauffage

Monsieur le Maire suggère dans le cadre des entretiens courants de prendre un contrat de maintenance pour assurer l'entretien général du chauffage de l'église. La société DELESTRE propose cette mission au prix de 860 €HT annuel.

Après échanges et délibération, le Conseil approuve ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Projet Éolien – secteur Edeville_Mondonville**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir été sollicité par un promoteur éolien pour un projet d'un parc éolien sur Mondonville St Jean avec la possibilité d'avoir quelques machines sur Ouarville dans le secteur d'Edeville.

Monsieur le Maire après échanges suggère de proposer au développeur de faire une courte présentation au prochain CM.

- **Vidéo protection**

Il est présenté à l'assemblée le montant réactualisé des prestations pour l'installation des caméras sur le bourg par la société IBSON suite aux conseils du gendarme référent.

Devis initial 57 616.00 €HT soit 69 139.20 € TTC

Devis actualisé : 58 568.00 €HT soit 70 281.60 €TTC

Le devis concernant l'installation sur les hameaux reste inchangé.

Rappel du montant 40 594.00 €HT soit 48 712.80 €TTC

A l'unanimité, ces montants sont validés par le conseil municipal afin de déposer, dans un premier temps, les demandes de subventions.

FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

- **Recrutement d'un nouvel agent technique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouvel agent, Monsieur Victor BULLOU pour assurer le remplacement de Marc CHAPISEAU suite à son départ à la retraite au 1^{er} avril 2023. Il débutera ses nouvelles fonctions à Ouarville à partir du 1^{er} mars 2023 permettant un doublon entre les deux agents durant un mois.

- **Redevance déchets incinérés – assujettissement à la TVA**

Monsieur le Maire précise que par délibération du 19 décembre 2005 référencée 2005/48, le Conseil Municipal a décidé de contractualiser la perception d'une redevance sur les déchets réceptionnés à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Ouarville avec le SITREVA.

Cet UVE, dont le propriétaire est le SITREVA, est exploité en délégation de service public par la société UVEA (filiale de SUEZ RV Energies) qui s'est substituée, en date du 1^{er} février 2020, à la société VALORYELE pour son exploitation.

Le montant de la redevance a été fixé contractuellement par une convention initiale à 1.16 € la tonne de déchets réceptionnés, du 1^{er} janvier 2006 au 31 janvier 2020.

Puis, à compter du 1^{er} février 2020, le montant de la redevance a été fixé contractuellement par une nouvelle convention à 1.50 € la tonne de déchets réceptionnés.

En application des articles 267 et 292 du Code général des impôts, cette redevance entre dans la base d'imposition de la TVA.

Aussi le montant de 1,16 € la tonne, mentionné dans la convention initiale, doit être entendu «HT», soit 1,39 € TTC, à un taux de TVA de 20%.

Aussi le montant de 1,5 € la tonne, mentionné dans la nouvelle convention, doit être entendu «HT», soit 1,80 € TTC, à un taux de TVA de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, prend acte que le montant de 1,16 €, mentionné dans la convention initiale, la tonne de la redevance sur les déchets réceptionnés à l'UVE de Quarville s'entend « Hors Taxes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, prend acte que le montant de 1,5 €, mentionné dans la nouvelle convention, la tonne de la redevance sur les déchets réceptionnés à l'UVE de Quarville s'entend « Hors Taxes ».

○ **Électricité – bouclier tarifaire**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commune serait éligible au bouclier tarifaire et/ou à l'amortisseur électrique pour 2023. Une attestation sur l'honneur a été complétée pour profiter de cette nouvelle disposition.

FESTIVITES

○ **Bilan des cérémonies de vœux**

Monsieur le Maire propose de faire un bilan sur la cérémonie des vœux à la population ; il en ressort une bonne participation, et un retour très positif des habitants. La formule proposée donne ainsi satisfaction.

○ **Festivités à venir**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme des festivités à venir sur 2023 :

- Samedi 15 avril : concert d'un artiste interprétant le répertoire d'Eddy Mitchell
- Samedi 3 juin : fête de printemps en proposant un cochon grillé au Moulin
- Jeudi 13 juillet : rassemblement vers 21h00 puis feu d'artifice
- Dimanche 10 septembre : bric à brac

Bien entendu, l'organisation de ces fêtes seront vues au fur et à mesure.

Aussi afin d'organiser au mieux la fête de printemps, un comité des fêtes est programmé le 07 février 2023.

QUESTIONS DIVERSES

○ **Fermeture de classe**

Claude AGOSTO a le plaisir de faire savoir à l'assemblée que la fermeture de la 5^e classe envisagée par l'éducation nationale est annulée.

○ **Chantier enfouissement ligne MT à Ensonville**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le génie civil est terminé. Ainsi, il convient de modifier l'emplacement du transformateur car celui-ci avait été envisagé sur une partie n'appartenant pas totalement au domaine public. Ainsi, il sera positionné à quelques mètres aux abords de la réserve incendie.

○ **CR réunion sur transfert eau et assainissement à la CCCB**

Monsieur le Maire précise avoir participé à une réunion relative au transfert eau et assainissement.

Le recueil des données se termine ; ainsi les bureaux d'études seront à même de rendre leur analyse en mars prochain. Pour information, l'avion n'est toujours pas passé pour photographier l'ensemble de nos bouches à clés suite aux mauvaises conditions météorologiques. Ainsi ils sont dans l'attente d'un temps plus ensoleillé et des autorisations pour voler.

- **Commission pour Prochain Moulin à Paroles**

Il est indiqué à la commission communication la date prévue pour la préparation du prochain numéro du Moulin à paroles. Celle-ci est arrêtée au vendredi 10 février à 17h30 à la mairie. Il convient de réfléchir aux sujets qui pourront être traités dans cet ouvrage.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h05.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 02 mars 2023.